

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES Bouches du Rhône

COMMUNE DE Mouriès (13890)

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Déclaration de Projet Emportant Mise  
en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme  
(PLU) de Mouriès - Site « Salengro-Lefège »

Enquête publique du lundi 3/06/2024 à 8h30  
au vendredi 05/07/2024 à 17h00 inclus.



# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité  
du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Navies - Site « La Forge -  
La Forge »

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2024 0082 en date du 15/05/2024 de

M. le Maire de : la commune de Navies - Alice ROBERTO

M. le Préfet de :

## Président de la commission d'enquête :

M. GUEDJ Bernard qualité commissaire enquêteur

Membres titulaires : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M. GUITARD Jérémy qualité commissaire enquêteur suppléant

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

## Durée de l'enquête :

date(s) d'ouverture : du lundi 3/06/2024 à 8h30 au vendredi 5/07/2024 à 17h00

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Navies - 35 Avenue Pasteur - 13890 Navies

Autres lieux de consultation du dossier : site internet : [www.maires.fr/navies-judiciaire/urbanisme/ep-la-forge/](http://www.maires.fr/navies-judiciaire/urbanisme/ep-la-forge/)

## Registre d'enquête :

comportant 19 (dix-neuf) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (Mairie de Navies - 35 Avenue Pasteur - 13890 Navies)

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Navies - 35 Avenue Pasteur - 13890 Navies et site internet de la commune de Navies

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la

préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

le commissaire enquêteur recevra le public :

le lundi 3 juin 2024 de 9 heures 00 à 12 heures 00

le jeudi 13 juin 2024 de 14 heures 00 à 17 heures 00

le jeudi 20 juin 2024 de 9 heures 00 à 12 heures 00

le vendredi 27 juin 2024 de 9 heures 00 à 12 heures 00

le vendredi 5 juillet 2024 de 14 heures 00 à 17 heures 00

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur. B. Guedj

Le registre ouvert le 3 juin 2024 à 9h. P. Robert

PREMIERE JOURNEE

Les 3 juin 2024 de 8h heures 30 à 17 heures 00.

Observations de M

Observations de M [redacted] et Mlle [redacted] 13850 Mouriès.

Nous avons pris connaissance du projet Salengro Laforge et nous venons vous faire part de nos inquiétudes concernant le projet. Nous habitons le long du gaudin Lambert et nous n'avons donc pas le droit de planter de haie le long de celui-ci. Afin de préserver notre intimité, de limiter au maximum le vis-à-vis, nous souhaiterions qu'une haie soit plantée entre le gaudin et la route que vous allez construire. Actuellement, il est prévu de planter des arbres, or ceux-ci ne peuvent être considérés comme des brise-vues efficaces. Nous souhaiterions qu'à la place de ces arbres, soit plantée une haie dense et haute, afin de tenir compte des élévations des Bâtiments. D'autre part, nous émettons de fortes réserves concernant la structure de l'ADEF. D'expérience, ce type de structure ne pourra que nuire à la vie paisible que nous menons à Mouriès car elle a pour vocation d'accueillir des personnes en situation de handicap mental dont certaines pourraient être dangereuses.

le 03 juin 2024

[redacted]

Observations de : M & Mme [redacted] M & Mme [redacted]

Suite à prise de connaissances du futur projet nous souhaitons émettre nos remarques et inquiétudes.

Afin de nous préserver de toutes intrusions visuelles mais aussi physiques, nous souhaiterions que l'accès au chemin menant au bassin de rétention soit fermé au public, par une porte mais aussi

2

par une clôture le long du gaudin. Nous souhaiterions également que la haie ne soit pas plantée d'arbres uniquement mais d'espèces persistantes et non caduques (type buissons).

Nous émettons également une réserve sur l'implantation devant accueillir les adultes en difficultés: sont-ils encadrés, libérés?? s'agit-il de personnes violentes?? dangereuses??

[redacted]

[redacted]

Deuxième journée le 4/06/2024 de 8h30 à 17h00.

Aucune observations

Troisième journée le 5/06/2024 de 8h30 à 17h00.

Aucune observations

Quatrième journée le 6/06/2024 de 8h30 à 17h00.

Aucune observations

Cinquième journée le 7/06/2024 de 8h30 à 17h00

Aucune observations

Sixième journée le 8/06/2024 de 8h30 à 17h00

Aucune observations

Septième journée le 9/06/2024 de 8h30 à 17h00

Aucune observations

3 B6